



GROUPE D'ÉTUDES HELVÉTIQUES DE PARIS

HELVETISCHE STUDIENGRUPPE PARIS
GRUPPO DI STUDI ELVETICI DI PARIGI
GRUPPA DA STUDIS HELVETICS DA PARIS

17 rue de l'Arcade, 75008 Paris
Adresse postale : 23 av. Pasteur, 92170 Vanves – email : gehp.am@orange.fr

Association déclarée régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – J.O. du 23 Avril 1965

Lettre mensuelle du GEHP – novembre 2017

Le 5 novembre 2017

Aux membres de la communauté suisse de Paris,

Mesdames, Messieurs, chers compatriotes et chers amis,

Le GEHP se réjouit de vous inviter à sa prochaine réunion **le lundi 20 novembre à 18h30 précises**

à l'Hôtel Bedford, 17 rue de l'Arcade 75800 Paris.

La revue de la presse suisse de notre ami Jean-Paul Hardy ouvrira la soirée, comme d'habitude. Puis vous verrez un film suisse intitulé

" Les Conquérantes " ou, en allemand, " Die göttliche Ordnung " de PETRA VOLPE.

Il a obtenu le Prix du Cinéma suisse 2017, le Prix du meilleur scénario/meilleure interprétation féminine et meilleure interprétation dans un second rôle. Le film est parlé en alémanique et sous-titré en français. Il n'est pas encore en salle. Il dure un peu plus d'une heure.

On nous y raconte l'année 1971 dans une petite ville de la Suisse orientale, alors que les femmes suisses n'ont pas encore le droit de vote, mais que celui-ci fera l'objet d'une votation (par les hommes) au courant de l'année 1971. C'est une œuvre imaginaire, mais chaleureuse et joyeuse. Vous vous délecterez. Venez tous, accourez !

Cordialement et au 20 novembre

Aline Messmer-Kesselring

Présidente du GEHP

PS : Notre Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le 9 décembre à 10 heures à l'Hôtel Bedford. Vous recevrez une invitation fin novembre. Tous les adhérents ayant cotisé en 2017 peuvent participer aux délibérations et aux votes. Elle sera comme toujours suivie **de l'apéro et du repas de fin d'année**. Tous les prix restent inchangés : cotisation 40€ et repas 46€. **Inscrivez-vous pour le repas dès que possible.**

Aline MESSMER – Présidente
Jean Paul HARDY – Secrétaire
Valéry SANDOZ – Trésorier
Jean-Paul BETI – Chargé de l'informatique
André BOURGOUIN
Marie-Christine DESCHENAU
Chantal KIEFER
Jean PATRIMONIO
Guy SAMADEN – Prés. d'honneur

23 avenue Pasteur, 92170 Vanves – 01 47 36 72 84
33 rue du Parc de Clagny, 78000 Versailles – 01 30 21 43 08
1 rue Volta, 92800 Puteaux
13, rue Carrier-Belleuse, 75015 Paris
11 avenue Constant Coquelin, 75007 Paris - 06 07 25 92 13
7 rue des Prêcheurs 75001 Paris
8 rue de Tocqueville, 75017 Paris
20 rue Oudry, 75013 Paris
8 rue de Conflans, 95220 Herblay

Compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2017

Exposé de M. François Garçon

Le régime démocratique fait actuellement l'objet d'un certain discrédit, notamment parmi les jeunes. Ils ont perdu confiance, fascinés qu'ils sont par les réseaux sociaux, si proches de la réalité vécue ; par ailleurs la démocratie peut aussi se faire par tirage au sort, devient irrationnelle ; on ne peut pas évaluer son efficacité. Bref, beaucoup s'en méfient.

La " Landsgemeinde ", l'assemblée démocratique des anciens cantons, réunissait les hommes armés sur la place publique pour prendre des décisions. Elle fut abandonnée par Uri en 1928, par Nidwald en 1996, par Obwald en 1998. Seuls Appenzell Rh. Intér. et Glaris l'ont conservée.

La Suisse **ou Confédération Helvétique** est un Etat fédéral regroupant 20 cantons et 6 demi-cantons qui ont un parlement chacun, avec 2240 communes dont les 4/5 possèdent une assemblée communale élue et d'autres organes élus et représentatifs de la population. La Suisse possède un parlement élu avec deux chambres au niveau fédéral. Voilà **pour la démocratie représentative**.

La démocratie directe est présente par deux droits importants, le référendum et l'initiative populaire.

Le référendum facultatif, créé en 1848, nécessite 50 000 signatures collectées en 100 jours. Il est utilisé pour demander qu'une loi votée par le parlement le soit aussi par le peuple.

L'initiative populaire, créée en 1891, nécessite 100 000 signatures collectées en 18 mois pour être présenté à la votation populaire et permet aux citoyens de demander une extension ou une modification de la Constitution.

Le référendum obligatoire : toutes les modifications de la Constitution décidées par le parlement doivent faire l'objet d'une votation populaire, de même que l'adhésion de la Suisse à certaines organisations internationales.

Les **votations** ont lieu trois à quatre fois par an.

Le bilan de ce système est positif ; la chose votée est acceptée ; c'est le citoyen lui-même qui répond à une question d'intérêt général. Les problèmes sont donc résolus au plus près du terrain au lieu de l'être par un Etat lointain. Cela développe le sens civique mais aussi l'infidélité électorale...

Quant aux **frais occasionnés**, voici l'exemple de Genève :

232 000 votants et 4 votations par an nécessitent 7 permanents et 40 auxiliaires Le budget annuel s'élève à 3 MCHF (2,7 MEUR).

L'orateur affirme que cela pourrait très bien se faire en France pour 45 millions d'électeurs, avec 1300 permanents et 585 MEUR €.

Des questions sont posées à l'orateur, mais très vite on se regroupe près du buffet.

32 personnes étaient présentes, dont l'orateur avec 14 amis personnels.

Autres personnes présentes : 17 adhérents du Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris.